



Camille Morel Architecte DPLG
Entreprise Individuelle (EI)

Réalisation de diagnostics techniques et thermiques en copropriété pour établir un projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPT)

Réaliser un diagnostic technique général permet aux copropriétaires d'obtenir un éclairage sur :

- L'état technique du clos et du couvert des bâtiments, c'est-à-dire les façades, la toiture... Y a-t-il des points faibles?
- La performance énergétique des matériaux qui constituent les bâtiments et comment l'améliorer.
- Le fonctionnement des réseaux d'eau, et comment résoudre efficacement les dysfonctionnements?
- La ventilation des appartements et les possibilités de travaux pour résoudre les problèmes de condensation.
- La performance des installations de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire et les pistes d'amélioration.
- L'organisation possible des travaux à engager en fonction des priorités (remise en état, travaux d'amélioration).
- Les coûts des travaux intégrant la performance énergétique et le niveau d'économie d'énergie attendu.

C'est une étape préalable aux études de maîtrise d'œuvre, car elle permet d'orienter les copropriétaires vers un projet de rénovation cohérent, adapté à leurs besoins et à leurs moyens.



Camille Morel Architecte, spécialisée en Copropriété, propose ses services pour la réalisation de diagnostics techniques et thermiques en copropriété pour établir des Projets de Pluriannuel de Travaux (PPT) qui seront présentés aux votes de l'assemblée générale des copropriétaires.

Spécialisée dans le bâti ancien des copropriétés construites avant 1948, certifiée DPE avec mention, elle est habilitée à réaliser des DPE collectifs qui serviront, avec l'analyse architecturale, à établir un projet de PPT.

Elle propose également la réalisation de Diagnostic Technique Global (DTG) qui inclut, outre le diagnostic technique et thermique, un DPE collectif et un projet de PPT, conformément au référentiel DTG plébiscité par l'Agence Parisienne du Climat (APC) et la Métropole du Grand Paris (MGP)



Camille Morel Architecte DPLG
Entreprise Individuelle (EI)



06 60 99 55 48

camille.morel.architecte@gmail.com



Formée Feebat DynaMoe Copro

Certifiée DPE avec mention - AFNOR certification

Membre de la Compagnie des Architectes de Copropriétés

Camille Morel Architecte EI Siret : 440 551 273 00020